

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17200**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Diagnosticteur immobilier

Nouvel intitulé : Diagnosticteur (euse) immobilier (ère)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SONELO	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232r Contrôle des normes de construction et de sécurité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le cadre de son métier, le diagnosticteur immobilier doit être capable de :

- Définir le champ d'une mission de diagnostics, programmer et structurer le déroulement des diagnostics immobiliers en
- o Conduisant des visites de recensements de diagnostics obligatoires
- o Programmant les diagnostics complémentaires
- Conduire les diagnostics immobiliers avec méthode et dans le respect de la réglementation
- Rédiger des rapports de diagnostics immobiliers clairs et conformes à la réglementation en analysant les résultats des diagnostics
- Développer une activité commerciale de diagnostics immobiliers.

Le diagnosticteur immobilier est l'expert en charge du contrôle d'un bien immobilier (habitation, bâtiment tertiaire ou collectif...), il effectue des diagnostics immobiliers et notamment ceux obligatoires lors de la vente et de la location d'un logement. Depuis le 1er novembre 2007, il est tenu de répondre à une réglementation qui lui demande certifications et compétences.

Le diagnostic immobilier regroupe un ensemble d'éléments de contrôle technique auquel sont soumis les biens immobiliers mis en vente avec la présence d'amiante, de plomb et de termites.

Les capacités attestées :

1. Structuration et commercialisation de missions de diagnostics immobiliers

Structurer des offres commerciales

Gérer une activité de diagnostic immobilier

2. Programmation de diagnostics immobiliers

Identification de diagnostics obligatoires

Programmation de diagnostics complémentaires

3. Conduite de diagnostics immobiliers

Préparation de déroulements de diagnostics

Conduite de diagnostics immobiliers

4. Rédaction de rapports diagnostics immobiliers

Analyse de résultats de diagnostics

Rédaction de rapports de diagnostics

Interprétations de résultats de diagnostics

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diagnosticteur immobilier exerce son activité dans les secteurs de l'immobilier et du bâtiment. Il est indépendant ou salarié

- Diagnosticteur technique immobilier

- Opérateur de diagnostic immobilier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

Réglementation d'activités :

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Evaluation : Projet professionnel

Evaluation : Mise en situation professionnelle : Programmation d'une mission de diagnostic

Evaluation : Conduite d'un diagnostic immobilier

Evaluation : Rapport d'expérience professionnelle

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
En contrat de professionnalisation	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
Par candidature individuelle	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Diagnostic immobilier" avec effet au 01 décembre 2009, jusqu'au 27 août 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

15 Titulaires en moyenne par an

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

SONELO - 2 rue Traversière -78580 Les ALLUETS-LE-ROI

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

SONELO - 2 rue Traversière -78580 Les ALLUETS-LE-ROI

Historique de la certification :

Certification suivante : Diagnostic (euse) immobilier (ère)